

Déviations de Jargeau : au mépris des zones humides

Communiqué de presse du 20 février 2020

La Loire vivra

Coordination d'associations en lutte
contre la déviation de Jargeau, son pont et son monde

Les associations Mardiéval, FNE Centre-Val de Loire et SPLF45, conseillées par Maître Samuel Delalande, avocat de la lutte, se rendront lundi 24 février 2020, à 14h, au Tribunal administratif d'Orléans afin de plaider la cause du vivant, de l'eau et des zones humides contre le département et la préfecture du Loiret. Cette audience fait suite au dépôt le 4 février d'une requête en référé afin de demander la suspension de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de la déviation de Jargeau, au titre de la loi sur l'eau.

Après des recherches approfondies, nous avons en effet découvert que le département du Loiret, qui porte seul le projet de contournement de Jargeau et de pont sur la Loire, avait **omis plusieurs hectares de zones humides dans son étude d'impact et sa demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.**

En l'état, ce sont *a minima* **deux hectares de zones humides qui risquent d'être directement détruits, sans avoir fait l'objet d'aucune mesure de réduction ou de compensation.** À cette destruction directe s'ajoute la fragmentation écologique et fonctionnelle, conséquence du passage de la route au beau milieu de ces trois zones humides, qui s'étendent sur des dizaines d'hectares de part et d'autre de l'emprise du projet.

Le département était pourtant en possession de tous les documents lui permettant d'identifier ces zones humides au moment du dépôt de sa demande d'autorisation en 2014 et de prendre les mesures nécessaires.

Ces milieux protégés abritent de nombreuses espèces végétales et animales spécifiques, mais jouent également un rôle primordial dans la **régulation de la ressource en eau, dans son épuration (nitrates, pesticides, etc.) et dans la prévention des crues.**

Plus de 50% des zones humides françaises ayant été détruites au cours du XX^e siècle, il est urgent d'arrêter leur destruction.

C'est pourquoi, quelques jours après la signature d'une convention entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (<https://frama.link/conventionzh>), dont l'objectif est justement d'améliorer la connaissance et la préservation des zones humides, nous attendons des mesures et des décisions concordantes avec

ces objectifs.

Nous espérons donc que la juridiction orléanaise **ramènera le Conseil départemental au strict respect des dispositions légales et réglementaires en matière de préservation de la biodiversité, de protection des zones humides, de l'eau et du climat.** Nous poursuivons, avec le dépôt de ce référé suspension et cette nouvelle audience, notre offensive juridique contre la politique inconséquente du département du Loiret, son entêtement coupable et son mépris des réalités écologiques.

Force doit rester à la Loire.

*Mille sources, un fleuve et toutes ses zones humides,
Nous sommes la Loire qui se défend !*

Les associations historiques de la coordination de lutte « La Loire Vivra » ont récemment été rejointes pas d'autres associations et collectifs, suite à la publication d'un appel à lutter contre la déviation, le pont, la métropolisation et leur monde, pour défendre la Loire et tous ses affluents, dans l'objectif de renforcer la contestation vis-à-vis de ce Grand Projet Inutile et Imposé (GP2I) et de lutter contre tout autre projet destructeur de la biodiversité et du vivant.

« La Loire Vivra » est composée des associations et collectifs suivants : Mardiéval, APSIDE, AQVD, Le Village de la Loire, SPLF45, Riverains Val Ouest, Ingré-Ormes 2030, Info-Vegane, ANV-COP21 Orléans, Alternatiba Orléans, Olivet en transition, St-Jean-de-la-Ruelle en transition, Pacte Finance-Climat 45, Collectif de Sauvegarde de la Grande Pièce, Festival des Alternatives Alimentaires, AMAP Terre en Vie, Le Coquelicot, Maisons Paysannes de France, Eau Secours Orléanais 45, Extinction Rebellion 45, De Mardiacus à Mardié, Tribune 2 Bou, Comité Centrales, ATTAC45

Contacts presse :

Coordination la Loire Vivra : coordinationlaloirevivra@riseup.net / 07 53 15 29 05

Maitre Samuel Delalande : 06 01 95 93 59

Le Village de la Loire : levillagedelaloire@riseup.net / 07 51 15 54 17